

Commune de
QUIERS SUR BEZONDE



Le dix avril deux mil dix-sept à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Quiers sur Bezonde, légalement convoqués le 03 avril 2017, se sont réunis sous la présidence de Yohan Jobet, Maire.

Sont présents : JOBET Yohan, LEBRUN Patrick, ASSELIN Marie-Claude, ASSELIN Christian, ARCHENAULT Pascale, POTTEAU François, CHRIST Nicole, CHAVANEAU Philippe, TOUSSAINT Arnaud, GOUVERNAYRE Magali, BAZIN Dominique, RIVERT Julie, GARRE Bernard, DESVIGNES Raluca

Absente excusée : MONTAGUT Bérengère, (pouvoir à Pascale Archenault)

Secrétaire de séance : Raluca DESVIGNES

Lecture du compte rendu du 27.03.2017

Ordre du jour :

- **APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2016 commune et CCAS**
- **APPROBATION COMPTE DE GESTION 2016 commune et CCAS**
- **REPARTITION RESULTAT 2016 SUR EXERCICE 2017**
- **VOTE DES TAXES 2017**
- **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**
- **LOCATIONS : logement mairie et restaurant**
- **QUESTIONS DIVERSES**

1 - APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2016

COMMUNE COMPTE DE GESTION 2016

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Le vote du conseil municipal arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2016

« Le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire » (art. L 2121-31 du CGCT). Cet article est complété par l'article L 2121-14 qui prévoit que « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Or, les conseillers en exercice, auxquels une disposition légale interdit de prendre part au vote ou leur enjoint de se retirer au moment de certaines délibérations, ne doivent pas être pris en compte, même s'ils sont présents, pour le calcul du quorum. Il en est ainsi pour le maire, lors de l'approbation du compte administratif

Le Maire présente le compte administratif 2016 mais ne participe pas au vote par conséquent n'ait pas pris en compte dans le calcul du quorum.

Après avoir pris connaissance du compte administratif, le conseil municipal l'approuve dans son intégralité.

CCAS : COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Considérant que le conseil municipal a décidé de dissoudre le CCAS en 2016, c'est le conseil municipal qui est chargé d'approuver le compte de gestion 2016 présenté par la Trésorerie de Lorris et le compte administratif présenté par Monsieur le Maire.

Le conseil après avoir pris connaissance de ces documents, considérant que les documents sont concordants décide d'approuver à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif pour l'année 2016 du CCAS.

Le conseil décide que le résultat en fonctionnement de 2016 qui représente la somme de 1672.00 € sera intégré aux résultats 2016 de la commune et reporté sur le BUDGET PRIMITIF 2017 de la commune.

2 - REPARTITION DES RESULTATS 2016 SUR L'EXERCICE 2017

Il est présenté au conseil les résultats 2016 de la commune et du CCAS qui sont les suivants :

Résultats 2016 COMMUNE

EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2016	429 102.87 €
DEFICIT INVESTISSEMENT	35 067.22 €
Résultat final 2016	394 035.65 €

Résultat 2016 CCAS

Excédent	1 672.00 €
----------	------------

Restes à réaliser 2016

Dépenses investissement à reporter	52 900.00 €
Recettes investissement à reporter	26 478.00 €
Solde à intégrer au résultat 2017	26 422.00 €

Après avoir entendu ces informations le conseil décide de répartir les résultats de la manière suivante :

Répartition résultat 2016 sur exercice 2017

Comptes	Section	Montant
001 REPORT DEFICIT INVESTISSEMENT	I	35 067.22 €
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	I	61 489.22 €
002 REPORT EXCEDENT FONCTIONNEMENT COMMUNE	F	367 613.65 €
002 REPORT EXCEDENT FONCTIONNEMENT CCAS sur le compte de la commune	F	1 672.00 €
		369 285.65

3 - VOTE DES TAXES 2017

Monsieur le Maire présente au conseil l'Etat 1259 COM 2017 qui fait apparaître un produit attendu de 378705.00 € avec les taux suivants :

Taxe	Bases imposition prévisionnelles 2017	Taux	Produits à taux constants
Taxe habitation	1 246 000.00 €	13.02 %	162 229.00 €
Taxe foncière (bâti)	798 600.00 €	23.01 %	183 758.00 €
Taxe foncière (non bâti)	60 500.00 €	54.08 %	32 718.00 €
			378 705.00 €

Après avoir pris connaissance de ces informations le conseil décide de ne pas modifier le produit attendu soit 378 705.00 € et par conséquent ne procède à aucune modification des taux des trois taxes.

4 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

La commission des finances a étudié le budget primitif 2017 au vu des dépenses et recettes 2016 et des projets qui pourraient être engagés sur les années à venir.

Le conseil municipal a reçu au préalable les informations nécessaires à l'étude du budget et décide de voter le budget primitif 2017 comme suit :

DEPENSES	PROPOSITIONS BP 2017
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	35 067,22
020 - Dépenses imprévues	30 507,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-
041 - Opérations patrimoniales	-
10 - Rbt FCTVA	460,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	117 025,00
20 - Immobilisations incorporelles	12 820,00
21 - Immobilisations corporelles	159 300,00
23 - Immobilisations en cours	158 293,00
	513 472,22

RECETTES	PROPOSITION BP 2017
021 - Virement de la section de fonctionnement	258 014,00
024 - Produits de cessions	48 375,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 491,00
041 - Opérations patrimoniales	-
10 - Dotations, fonds divers et réserves	101 489,22
13 - Subventions d'investissement	62 810,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	-
238 - Avances acomptes défense incendie	36 293,00
	513 472,22

DEPENSES	Proposition BP 2017
011 - Charges à caractère général	273 890,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	266 470,00
014 - Atténuations de produits	10 000,00
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	76 741,65
023 - Virement à la section d'investissement	258 014,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 491,00
65 - Autres charges de gestion courante	379 949,00
66 - Charges financières	39 552,00
67 - Charges exceptionnelles	4 000,00
	1 315 107,65

RECETTES	Proposition BP 2017
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	369 285,65
013 - Atténuations de charges	16 500,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	47 000,00
73 - Impôts et taxes	496 705,00
74 - Dotations, subventions et participations	362 717,00
75 - Autres produits de gestion courante	22 900,00
77 - Produits exceptionnels	-
	1 315 107,65

VOTE DES SUBVENTIONS 2017

Les subventions accordées aux associations font l'objet d'un vote.

Le conseil prend connaissance des demandes de subventions étudiées par la commission des finances et décide d'allouer les subventions suivantes :

BELL EVASION BELLEGARDE	300.00
BANQUE ALIMENTAIRE	130.00
LE CLOS METAYER QUIERS	100.00
KARATE CLUB BEAUNE LA ROLANDE	50.00
LORRIS NATATION	50.00
SEPAB BELLEGARDE	500.00
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	50.00
ASSOCIATION ENFANTS ET LOISIRS GARDERIE DIABOLO GRENADINE	200.00
UNION MUSICALE DE BELLEGARDE (HARMONIE)	450.00
MAISON DE LA MUSIQUE (ECOLE)	500.00
MAISON DE JEUNES ET CULTURE (MJC BELLEGARDE toutes sections confondues)	600.00
AIDES MENAGERES ADAPA BELLEGARDE	200.00
ROSE ET VACANCES FONCTIONNEMENT	500.00
ROSE ET VACANCES QUOTIENT SEJOUR ETE	500.00
ROSE ET VACANCES SEJOUR HIVER	375.00
ALCOOL ECOUTE JOIE ET SANTE	50.00
ASSOCIATION MYCOLOGIQUE ET BOTANIQUE DU LOIRET	300.00
FOOTBALL CLUB DE BELLEGARDE	300.00
PAPILLONS BLANCS ADAPEI 45	50.00
PEP 45	50.00
EREA SIMONE VEIL	50.00
COMITE DE JUMELAGE D'HAVISBECK	100.00
	5405.00

ET d'ADHERER AUX ORGANISMES SUIVANTS :

SOCIETE D'HORTICULTURE DU LOIRET	70.00
SOCIETE NATIONALE D'HORTICULTURE DU LOIRET	117.00
CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS	200.00
ASSOCIATION REGIONALE DU FLEURISSEMENT	65.00
ASSOCIATION DES MAIRES DU LOIRET	559.00
REFUGE DE CHILLEURS	361.00
	1372.00

La somme totale de 6 777.00 € est inscrite au budget primitif 2017 au compte 6574.

5 -LOCATIONS

LOGEMENT MAIRIE

La commune a réalisé des travaux d'amélioration du logement situé au dessus de la mairie et décide de le mettre en location dès que l'ensemble des travaux seront réalisés.

Le conseil décide d'établir un loyer d'un montant de 550.00 €. Les consommations d'électricité, d'eau, la taxe des ordures ménagères ne sont pas incluses dans le montant du loyer.

Dans le cadre des délégations accordées à Monsieur le Maire par les membres du conseil, Monsieur le Maire signera le bail.

QUESTIONS DIVERSES

- Course cycliste : tour du Loiret 20 mai 2017
- Diagnostic réseau eaux usées (GIVB)
- Cadre de vie : aire de jeux : sécurité clôture, jeux à remiser, trouver des jeux adaptés aux petits, filles...3 tables seront installées multi et salle. Poubelles... accès eau potable bouton poussoir, indiquer la réglementation... (com communication)
Aire de covoiturage, choix du site : parking du Hallier (voir Conseil Départemental), marquage sol, parking + passage piétons,
Arrêt bus les Brosses : rencontre avec Mr Dupessay (Conseil Départemental) pour le mettre en sécurité
Abri bus existant les Brosses : le peindre ou autre aménagement à voir
Parcours pédestre : défricher, le matérialiser, piquets directionnels (silo, route de Montliard, rte de la Déchetterie, passer à côté du point d'eau
Commission animation : 14 juillet le Clos Metayer et quelques jeux

La séance est levée à 20 heures 43.